

## COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les auditeurs se mobilisent contre la suppression de la certification des comptes dans les petites sociétés par actions simplifiées, avec l'espoir de limiter le champ d'application d'une mesure controversée.

# Les hommes du chiffre dans la rue contre le projet LME

C'est du jamais-vu en 160 années d'existence : les commissaires aux comptes (CAC) manifestent ce midi entre la Place Vendôme et le Palais Bourbon, huit jours après la mobilisation de 5.000 d'entre eux en province. Leur slogan : « *Oui à la simplification, non à la dérégulation.* » Leur objectif : faire barrage à l'article 14 du projet de loi de modernisation de l'économie (LME), qui prévoit d'exempter de l'obligation de certification des comptes les sociétés par actions simplifiées (SAS) dont la taille est inférieure à certains seuils restant à définir. Le président du premier syndicat de la profession, l'Ifec, ne mâche pas ses mots : ce dispositif est « *complètement inapproprié et scandaleux* », dénonce Hervé

Roche, car il « *ouvrirait la voie à des dérives dangereuses dont les 67.000 PME et TPE ayant adopté le statut de SAS seraient les victimes* ».

### Corporatisme

Les CAC sont d'autant plus excédés que cette mesure n'est soutenue ni par le Medef ni par la CGPME, pourtant première concernée, mais seulement par l'Union professionnelle des artisans. Une position non exempte de corporatisme. « *Certains artisans tiennent au statut de SAS, car il permet au gérant majoritaire d'accéder au régime salarié, contrairement à la SARL* », note une source gouvernementale proche du dossier, qui déplore que l'« *on touche au droit des*

*sociétés pour des raisons liées au droit du travail* ».

Pour alléger les obligations réglementaires sans mettre à mal la sécurité financière, la profession propose une alternative : la « *norme PME* ». Applicable à tous les types de sociétés, celle-ci permettrait de « *simplifier certaines procédures formelles en s'appuyant davantage sur les travaux de l'expert-comptable* », explique Philippe Arraou, le président du syndicat ECF, très suivi par les petits cabinets libéraux. Selon nos informations, ce dispositif, qui réduirait d'environ 30 % les frais d'audit, a été officiellement présenté mi-mai par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes au conseiller justice de l'Élysée, Patrick

Ouard, qui l'aurait accueilli avec intérêt.

### Définition des seuils

Bien que déjà ficelé, ce projet pourrait faire l'objet d'un texte ultérieur. Dans l'immédiat, les CAC vont donc chercher à limiter le champ d'application de la mesure touchant les SAS. L'Ifec propose ainsi d'en exclure toutes les sociétés faisant partie d'un groupe, et non seulement les sociétés mères. Mais les hommes du chiffre vont surtout chercher à peser sur la définition des seuils. Reçus par le sénateur UMP Gérard Larcher il y a quelques jours, ils sont ressortis avec l'espoir qu'une « *solution* » puisse être trouvée lors du débat parlementaire.

BENJAMIN JULLIEN